



## AIDE MEMOIRE DU COMITE CONJOINT DE SUIVI DE L'ACCORD DE PARTENARIAT VOLONTAIRE FLEGT DES 28 ET 29 NOVEMBRE 2012

Le Comité Conjoint a eu lieu les 28 et 29 novembre 2012 à Yaoundé, respectivement sur le site du Projet STBC de Nkolbisson et au MINFOF.

Il avait pour objectif de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'APV, de proposer des recommandations pour le Conseil conjoint dont la date reste à établir, en particulier à la suite de la seconde évaluation conjointe MINFOF-EFI du Système de Traçabilité des Bois du Cameroun (STBC).

La liste des participants est jointe en annexe.

### Introduction

Après le mot d'introduction et de bienvenue du Secrétaire Général du MINFOF par ailleurs co-président de séance, l'ordre du jour de ce troisième Comité Conjoint a été approuvé avec quelques aménagements. Trois points ont été introduits concernant la révision de la loi forestière, les systèmes de certification privés, et le calendrier d'action 2013.

#### **1. Revue des recommandations et point sur l'état de mise en œuvre de l'APV**

La partie camerounaise a rappelé les recommandations du dernier Comité conjoint de mise en œuvre et a fait le point sur les avancées depuis le dernier Comité de juillet 2012. Les différents points sont traités ci-après.

#### **2. Comité conjoint de mise en œuvre et structures associées**

La partie européenne a informé que les règlements intérieurs du Comité Conjoint de Suivi et du Conseil avaient été soumis selon les procédures internes européennes et que quelques modifications de détail avaient été proposées. Elles seront partagées avec la partie camerounaise dans les meilleurs délais et en cas d'accord, les règlements intérieurs pourront être adoptés par le Conseil lors de sa prochaine session. Ces règlements intérieurs rentreront donc en application : ils prévoient notamment les modalités d'échange d'information et d'organisation (délais, communication,...).

---

La partie camerounaise a informé de la parution de l'Arrêté portant création du Comité National de Suivi (CNS), et de la tenue de sa première réunion le 20 novembre 2012. Le compte rendu de cette première réunion a été diffusé.

La partie européenne a proposé que le secrétariat du Comité Conjoint de Suivi fasse large diffusion du texte portant création du CNS

La partie camerounaise a soulevé la question du mode de travail du Comité Conjoint de Suivi et de sa composition en ce qui concerne les membres camerounais.

La partie européenne a rappelé la nécessité de diffuser auprès des parties prenantes et du public, les actes (conclusions, compte-rendu, aide-mémoires ou recommandations, selon les cas) de ces instances de concertation.

Le Parlement européen a récemment rappelé sa préoccupation pour s'assurer que toutes les parties prenantes soient effectivement bien associées pendant la mise en œuvre des accords, dans le cadre d'une approche participative inclusive.

La partie européenne a souligné que la dynamique d'implication des parties prenantes pendant la phase de négociation au Cameroun avait été positive et reconnue comme telle, et a encouragé la partie camerounaise à continuer dans ce sens pendant la phase de mise en œuvre.

### 3. Arrêtés ministériels sur la mise en œuvre de l'APV et révision de la loi forestière

La partie camerounaise a informé que trois des cinq arrêtés mentionnés lors du dernier Comité Conjoint avaient été préparés et finalisés. La partie européenne avait fait part de commentaires sur ces arrêtés visant à s'assurer de leur conformité par rapport à l'APV. La partie camerounaise a informé que ces commentaires avaient été effectivement pris en compte.

La partie européenne a demandé plus d'information sur le processus de révision de la loi forestière. La partie camerounaise a décrit ce processus. Suite aux travaux thématiques (APV FLEGT, peuples autochtones, Forêt communautaire etc.), différents ateliers ont eu lieu dans les dernières semaines, permettant au MINFOF d'être en mesure de proposer la transmission d'une proposition de loi aux Services du Premier Ministre dans les prochains jours. Afin de mieux l'affiner, il est anticipé que cette proposition sera présentée à la session parlementaire de mars 2013.

La partie européenne a demandé comment la partie camerounaise comptait informer les différentes parties prenantes de la prise en compte de leurs contributions et a souhaité savoir comment les questions de déforestation, de REDD+, et de superposition des concessions forestières, minières et agroindustrielles étaient prises en compte dans le cadre de la révision de la loi forestière.

La partie camerounaise a informé que ces questions avaient été prises en compte et a informé qu'un bureau d'étude avait été recruté pour appuyer le processus de finalisation de cette loi. Elle a assuré que le travail de consolidation et de prise en compte des différents commentaires continuerait dans les prochaines semaines.

La partie camerounaise a convenu de faire parvenir cette proposition de loi à la partie européenne pour commentaires éventuels sur la cohérence et l'impact de celle-ci avec l'APV.

#### **4. Le rapport de l'état des lieux 2010-11 et rapport annuel conjoint 2012**

Conformément aux recommandations du Comité conjoint de mise en œuvre, la partie camerounaise a informé que le rapport d'état des lieux 2010-2011 était finalisé et qu'une synthèse de cinq pages en français et en anglais avait été préparée.

La partie européenne a félicité la partie camerounaise et a souhaité recevoir une copie des deux documents synthétiques pour réfléchir sur la manière de mutualiser leur stratégie de communication en direction du marché européen.

Concernant le rapport annuel conjoint 2012, la partie camerounaise commentera le canevas proposé par la partie européenne en juillet 2012, pour discussion lors de la prochaine vidéoconférence.

La partie européenne souligne l'importance de ces rapports pour communiquer rapidement auprès des différentes parties prenantes, des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'APV.

#### **5. Institutionnalisation du développement du SVL**

La partie camerounaise a informé du projet d'organigramme du MINFOF en cours d'approbation, qui prend en compte la problématique de la vérification de la légalité et crée un service de la légalité. De plus la partie camerounaise a évoqué la question du renforcement des capacités, et des infrastructures en cours de développement qui permettront d'accueillir les personnels et les équipements du SVL notamment au port de Douala pour les bois CEMAC ( guichet FLEGT de chaque pays).

La partie européenne a également indiqué qu'à l'image des autres pays APV et dans un souci d'efficacité, il est sans doute nécessaire de mettre en place une structure opérationnelle au MINFOF en mesure de coordonner les différentes initiatives liées à la mise en œuvre de l'APV.

La partie européenne a rappelé que l'UE soutient la Cellule Régionale FLEGT de la CEEAC qui est en mesure de contribuer à la réflexion du Cameroun sur le contrôle des produits forestiers à l'échelle régionale.

#### **6. Mise en œuvre de l'Annexe VII et progrès sur l'agenda anti-corruption**

~~La partie camerounaise a restitué les éléments clef de l'atelier sur la mise en œuvre de l'annexe VII concernant l'information à rendre publique, organisé par le MINFOF avec l'appui du FODER et de la FAO en novembre 2012.~~

La partie européenne a félicité la partie camerounaise pour les progrès réalisés en la matière. Elle a souligné l'urgence de développer une page web spécifique sur ce thème avec l'information déjà disponible, tout en continuant à recueillir les autres éléments d'information.

La partie camerounaise a confirmé qu'elle développera une page spécifique au sein du site web du MINFOF consacrée à la mise en œuvre de l'APV et contenant les informations listées à l'Annexe VII.

L'atelier prévu par la partie camerounaise sur les mesures anti-corruption à intégrer dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV conformément aux recommandations de l'Atelier de BONN de Janvier 2012 sur cette même thématique, a été reprogrammé et devrait avoir lieu en décembre 2012. Cet atelier a pour objectif de cartographier les risques de corruption dans le secteur et de proposer une feuille de route pour la mise en œuvre de mesures anti-corruption.

La partie camerounaise a également informé de diverses mesures anti-corruption prises par le MINFOF : rotation du personnel chargé du contrôle forestier entre les différents postes, Initiative à Résultats Rapides (IRR) avec la mise en place de badges nominatifs pour les agents de contrôle et la création d'un numéro spécial pour recueillir les plaintes de corruption.

#### **7. Communication sur l'Accord**

La partie camerounaise a indiqué que le plan d'action de la communication est de la responsabilité de la Cellule de Communication du MINFOF. Le plan d'action 2013 inclura entre autres, le rapport annuel et le développement de la page FLEGT dans le site du MINFOF, y compris les informations sur l'Annexe VII.

La partie européenne a souligné qu'avec l'entrée en vigueur du Règlement sur le bois de l'Union européenne en mars 2013, il était important de mettre à disposition du grand public, de l'information officielle sur le secteur forestier et l'application des lois au Cameroun, afin de montrer les progrès réalisés et rassurer les acheteurs de bois en Europe et ailleurs.

#### **8. Procédures d'arbitrage**

La partie européenne a rappelé qu'un document proposant les procédures d'arbitrage de l'Accord a été communiqué à la partie camerounaise le 20 juillet 2012.

La partie camerounaise fera part de ses commentaires à l'occasion des prochaines vidéoconférences.

#### **9. Auditeur indépendant du Système**

La partie européenne a informé de la venue du 10 au 15 décembre 2012, d'une mission de l'équipe d'experts de l'Auditeur indépendant, pour préparer le travail à réaliser sur l'analyse du niveau de conformité légal des titres forestiers, l'analyse des volumes et types de bois saisis et la préparation du travail d'auditeur.

#### **10. Appels à propositions**

La partie européenne a informé de l'organisation de trois appels à propositions pour les acteurs non-étatique visant à appuyer le processus FLEGT :

- Un appel à propositions (global) géré par la Commission européenne sur REDD+ et sur FLEGT. La partie européenne a donné pour information copie de la liste des propositions reçues qui concernent le Cameroun sur FLEGT. L'évaluation des notes conceptuelles est en cours. Les propositions détaillées devront être soumises début 2013.
- Un appel à propositions focalisé sur le Cameroun géré par la Délégation de l'Union européenne. Il devrait être lancé début 2013.
- Un appel à proposition dans le cadre du nouveau programme UE FAO FLEGT qui sera également lancé dans les semaines qui viennent sur des thèmes spécifiques et complémentaires de l'appel géré par la Délégation (voir ci-dessus). Il est noté que le programme UE FAO FLEGT peut également répondre à des demandes d'appui des acteurs étatiques.

Les deux parties ont convenu de l'importance de la bonne coordination des différents projets sélectionnés et des divers projets existant, et de leur cohérence avec les objectifs de l'APV et les priorités en termes de sa mise en œuvre.

#### **11. Cycle de programmation – 11ème FED**

La partie européenne a informé de la préparation du prochain cycle de programmation 2014-2020 pour l'appui de l'Union européenne au Cameroun.

La partie camerounaise a informé de ses priorités : appui à la mise en œuvre de l'APV, gestion des aires protégées (Boubaudjida) et reboisement autour du lac Tchad dans le cadre de REDD+. La restauration des forêts pour la protection des points de captage d'eau est également une priorité importante pour le Cameroun dans le cadre de REDD+.

#### **12. Reconnaissance des systèmes de certification privée**

La définition d'un référentiel d'évaluation des systèmes de certification privée est en cours de préparation par la partie camerounaise avec l'appui de la GIZ.

La partie européenne a souligné que sur cette question, l'APV permettra aux entreprises qui disposent d'un certificat privé évalué et reconnu compatible avec l'APV par l'administration, de demander le certificat de légalité sans avoir à faire l'objet de contrôles spécifiques.

La partie camerounaise rappelle également sa détermination au plus haut niveau, à encourager les entreprises forestières quelque soit leur calibre, à s'engager dans la certification privée pour pouvoir répondre efficacement aux nouvelles exigences du marché européen du bois à l'aune de la mise en œuvre de l'APV.

La partie camerounaise fournira par ailleurs à la partie européenne, les documents d'évaluation pour avis et commentaires.

### **13. Mise au point sur le projet STBC**

Conformément aux recommandations du Conseil de juillet 2012, une évaluation conjointe MINFOF –EFI a eu lieu du 12 au 26 novembre 2012. Ses observations ont été présentées au consortium et aux différentes parties prenantes du projet le 26 novembre, et ont fait l'objet de discussions sur la mise en œuvre du STBC et sur la stratégie à long terme du Système de vérification de la légalité.

L'équipe d'évaluation MINFOF-EFI a présenté ses observations et ses recommandations au CCS le 29 novembre.

L'évaluation a constaté des faiblesses dans la mise en œuvre du projet sur les points suivants :

- Développement du système : développement du logiciel non finalisé, recommandations de l'évaluation de juillet 2012 non intégralement réalisées ;
- Transfert de compétence au MINFOF jugé insuffisant ;
- Manuel de procédure du système détaillant le mode opératoire à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement non disponible ;
- Test du système à une échelle pilote trop limité et n'ayant pas impliqué les opérateurs à faibles capacités ;
- Maintenance de l'application : documentation de la maintenance du système insuffisante ;
- Pérennisation de l'application : le logiciel devra être soumis à un nouveau contrat de licence et de maintenance avec le gouvernement camerounais pour continuer à être utilisé.

**Les conclusions de l'équipe d'évaluation sont les suivantes :**

- Le développement de l'application informatique est avancé, cependant les contraintes financières et contractuelles liées à son exploitation sur le long terme remettent en question sa pérennisation.
- La méthodologie de mise en œuvre du projet est empirique et inadéquate pour l'obtention des résultats attendus dans les délais du projet
- Le MINFOF dispose maintenant d'une expérience concrète d'un système de traçabilité pour investir dans le développement d'une solution complète, techniquement et financièrement viable.

Le Comité conjoint de mise en œuvre a pris acte de l'évaluation et a remercié les évaluateurs. Il a convenu :

- de laisser le contrat aller à son terme au 15 décembre 2012 ;
- d'obtenir l'ensemble des livrables à cette date ;

- de lancer l'évaluation finale du projet telle que prévue dans la convention de financement entre l'UE et le Cameroun.

Cette évaluation sera contractée dans les plus brefs délais en utilisant le contrat cadre de l'UE. Elle portera sur les cinq critères classiques des évaluations (*pertinence, efficacité, efficacité, impact et durabilité*).

Une attention particulière sera portée à la qualité des livrables et à la durabilité. Le MINFOF sera impliqué dans la préparation de l'évaluation.

La partie camerounaise a également informé qu'elle préparerait un plan d'action 2013, pour mettre en place le plus rapidement possible, l'ensemble des éléments de l'APV et notamment le Système de vérification de la légalité.

La partie européenne a rappelé qu'elle était prête à appuyer le Cameroun dans ses efforts pour la mise en œuvre de l'APV, en rappelant quelques principes de son intervention :

- cohérence des interventions soutenues avec l'Accord ;
- possibilité de participer au financement des coûts de développement ;
- impossibilité de financer les coûts de fonctionnement récurrents des systèmes tels que les coûts éventuels de licence et de maintenance ;
- prise en compte des délais de mobilisation éventuelle des financements.

#### **14. Proposition technico-financière**

Conformément aux recommandations du Comité conjoint de mise en œuvre de juillet 2012, un consultant indépendant a été recruté par EFI pour réaliser une analyse de l'ensemble des ressources qui devront être mobilisées pour la mise en œuvre du Système de vérification de la légalité. Cette étude a pour objectif de permettre au MINFOF d'opérationnaliser sa vision du SVL et de programmer les ressources humaines et financières pour un déploiement à l'échelle nationale. Les premiers résultats de cette étude réalisée en novembre 2012 ont été présentés au CCS.

La partie camerounaise a apprécié le travail réalisé, et a fait part de commentaires préliminaires, en attendant la remise de la version finale du rapport mi-décembre 2012. Ce document pourra servir de base à des discussions ultérieures entre les différents partenaires.

#### **15. Plan d'action 2013**

La partie camerounaise a informé dans les grandes lignes, des différentes activités envisagées pour 2013 pour la mise en œuvre de l'APV et des sources de financement associées (budget de l'Etat, fonds commun, partenaires au développement).



**Les prochaines étapes sont les suivantes :**

- Elaboration d'un plan d'urgence à soumettre à l'appréciation des parties prenantes avant fin Décembre 2012 ;
- Démarrage de la délivrance des certificats de légalité fin Décembre 2012 – début 2013 ;
- Renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques (activité permanente) ;
- Phase transitoire nécessaire en 2013 en prélude à la mise en place du géoréférencement des inventaires ;
- Migration effective des données de base du SIGIF au SIGIF 2 ;
- Finalisation des textes visant la mise en œuvre de l'APV ;
- Prise en compte de l'APV dans le cadre de la nouvelle approche du budget programme du MINFOF de 2013 ;
- Concertation entre les parties camerounaise et européenne en vue de la délocalisation des prochains CCS à Bruxelles ;
- Implication effective du secteur privé (tous représentants confondus) dans toutes les actions relatives à la mise en œuvre de l'APV.

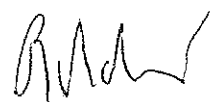
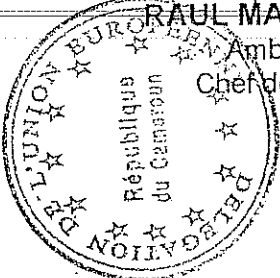
Le CCS a convenu qu'une vidéoconférence sera organisée entre les deux parties sur la base d'une proposition de plan d'action 2013 par la partie camerounaise, pour convenir des actions à entreprendre, et des possibilités et modalités d'appui de la partie européenne à la mise en œuvre de ces actions.

Le Comité conjoint s'est clôturé le 29 novembre à 11h30.

Annexe : Liste des participants

  
Pour la partie camerounaise  
**NGOLE PHILIP NGWESE**  
Ministre des forêts et de la Faune

Pour l'Union européenne

  
**RAUL MATEUS PAULA**  
Ambassadeur  
Chef de délégation  


12 AVR. 2013

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES FORETS  
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS





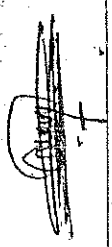

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland



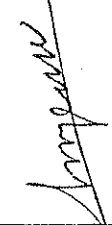


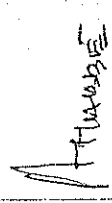

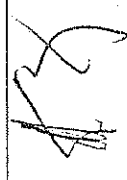

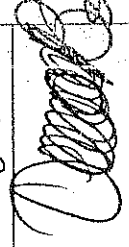
MINISTRY OF FORESTRY  
AND WILDLIFE

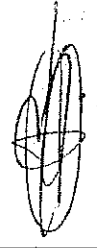
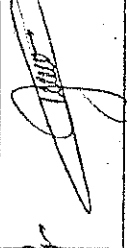


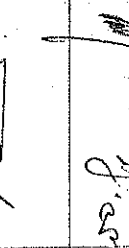



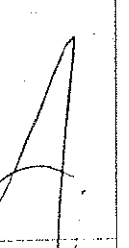

SECRETARIAT GENERAL


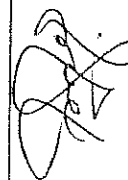
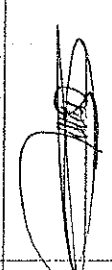



DEPARTMENT OF FORESTRY

LISTE DE PRESENCE A LA 3<sup>eme</sup> SESSION DU COMITE CONJOINT DE SUIVI (CCS)  
DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'APV/FLEGT - YAOUNDE LE 29 NOVEMBRE 2012

N°	NOM ET PRENOM	STRUCTURE/SERVICE	TELEPHONE	ADRESSE MAIL	SIGNATURE
1.	Koulagna Koutou Denis	N MINFOF	22 22 94 86	Koulagnaktd@yahoo.fr	
2.	<del>R. Agut</del> R. Agut Sautou	Secreries du PM	77329302		
3.	Mme EHEETH Victoire	MINFOF	99819745	ongnonta@yahoo.fr	
4.	EBIA NDONGO Samuel	MINFOF   I,	99624189	ebia_ndongo@yahoo.fr	
5.	MFOU MFOUOU Bruno	DF   MINFOF	99329229	brunomfouou@yahoo.com	
6.	LEWIS Jean-Marc	CONSULTANT EFI	96409220	j.m.lewis@sympteco.ca	

N°	NOM ET PRENOM	STRUCTURE/SERVICE	TELEPHONE	ADRESSE MAIL	SIGNATURE
7.	Pichet Thomas	EFI		thomas.pichet@efi.int	
8.	leal John	EF		john.leal@efi.int	
9.	IMPENS WIM	DUE	22 20 13 87	wim.impens@ec.europa.eu	
10.	FROSIO CARL	DUE		carl.frosio@ec.europa.eu	
11.	BOUSQUET Marie-Jo	Commission européenne		mariejo.bousquet@ec.europa.eu	
12.	JEAN ABBE ADESSIO	RFC	99 47 15 56	abbejean@yahoo.fr	
13.	DUSMANOU ZOURMBA	MINREX	76 07 37 68	dusmanou.zourmba@yahoo.fr	
14.	Muhammadou BAYELO	CAHILL-FED	99 99 26 21	bayerobouyou@yahoo.fr	
15.	Maximil Tchoungang	CAHILL - FED	99 62 64 07	tkgm_fr@yahoo.fr	
16.	OUAGUIA B-L	GFB/C	79.27.09.60	ouaguiab@yahoo.fr	

N°	NOM ET PRENOM	STRUCTURE/SERVICE	TELEPHONE	ADRESSE MAIL	SIGNATURE
17.	NONGNI BAKNER	GIZ / PREPSE	77-88-63-24	bakner.nongni@yahoode	
18.	ABOND Maurice	APURC/AMEN (Forum National)	75-12-36-10 74-42-43-25	abonmaurice@yahoo.fr	
19.	MANDONG Isaac Nde	MINFI/BOUANE	9957 21 60	mandongisac@yahoo.fr	
20.	Ndonga Indu Juba	Syndicat STIEFS	9996 0394	stiefs1@yahoo.fr	
21.	ATANGANA ESSONA A Zacharie	MINEPAT	99957178	atanes@gmail.com	
22.	AME ABORIN Ihabelle	MINFI/PPRI	999194 23	iora1hu200@yahoo.fr	
23.	NGONTO Rodrigue	FOAER	77 461932	faber-og@yahoo.fr rtugon2002@yahoo.fr	
24.	NGOMIN ANICE	MINFOF	28 86 0802		
25.	NYANGANO ESSA Maurice	Représentant des Kogonjereux de F. C.	98 10788		
26.	AWABU Rosette	Mincommerce / Produits de base	91266740	monetteyaha@yahoo.fr	

N°	NOM ET PRENOM	STRUCTURE/SERVICE	TELEPHONE	ADRESSE MAIL	SIGNATURE
27.	Asue	SEGIF / DP	96 04 29 07	Amreibratim@yahoo.fr	
28.	Didimbo Jacques Gussin Poulion	MINIF / DF / SEIE	75 54 64 84	gionoulion@yahoo.fr	
29.	NOTOSSI A. Voue	DF / SIA	77 68 66 23	notovj28@yahoo.fr	
30.	NGUETSOP J. Daniel	MINERSEP	33 10 70 80	daniel.nguetsop@yahoo.ca	
31.	M. Dymno Nasta	A. N / DEPUTE	99 68 25 67	dymno2002@yahoo.fr	
32.	MAHAMAT NASTIBOU	MINIF / SPT	22 23 92 33		
33.	BELINGA Salomon Jean vier	SU / MINIF	73 67 93 80	salomonbelinga@gmail.com	
34.	KONGAPE Jean Ait	STAFF / MINIF	99 90 84 12	konjan@yahoo.fr	
35.					
36.					